

CHARTRE DU NUMERIQUE DU LFIM

Cette charte s'applique à tous et précise les droits et obligations que l'établissement et les utilisateurs s'engagent à respecter.

Le numérique à l'École, c'est :

- du **matériel** : ordinateurs, imprimantes, vidéoprojecteurs, tableaux numériques interactifs, tablettes ou autres outils nomades...
- des **services** : espace personnel, accès Internet, applications, espace numérique de travail, suivi de vie scolaire, connexion Wi-Fi...
- des **médias** : site Internet, blogs, journal numérique, manuels numériques, web-radio...
- un **compte individuel** pour chaque usager.

L'utilisateur s'engage à n'employer ces ressources que pour des **objectifs pédagogiques et éducatifs**. Il est responsable de leur utilisation. Il a aussi la charge, à son niveau, de contribuer à la sécurité générale du réseau. En particulier, il doit respecter un certain nombre d'engagements :

Je respecte l'intégrité des personnes

- La vie privée de chacun doit être préservée.
- Le nom de famille et l'image des élèves ne doivent pas être utilisés sans accord préalable de l'élève et de ses parents.
- Les injures, la diffamation ou l'usurpation d'identité sont des délits graves.
- La consultation de sites pornographiques, appelant à la haine et d'une manière générale tout site ne respectant pas la législation et le règlement intérieur en vigueur est bien évidemment prohibé.
- La neutralité et la laïcité doivent être respectées.

Je respecte le matériel et le réseau.

- Manipuler le matériel avec précaution en respectant les procédures d'usage.
- Signaler tout problème à un professeur qui le déclarera auprès du service maintenance.
- Ne pas installer soi-même de logiciels. En cas de besoins particuliers, consulter le référent numérique.
- Veiller à ne pas introduire de programmes nuisibles (virus...).
- Ne pas utiliser de programmes destinés à contourner la sécurité ou à saturer les ressources.

Je suis responsable de mes actions.

- Les identifiants de connexion (nom d'utilisateur et mot de passe) sont strictement personnels.
- Chaque utilisateur est donc responsable de toute action s'effectuant sous son nom ; il s'engage à ne pas prêter ou divulguer son mot de passe.
- Toute utilisation donne lieu à un historique stocké à des fins légales.

J'adopte un bon usage de l'Internet.

- L'usage du réseau Internet est réservé à des activités pédagogiques et éducatives.
- Ne pas effectuer de téléchargements illégaux (musique, film...)
- Ne pas effectuer de copies de logiciels ou de supports culturels protégés.
- Respecter le code et la propriété intellectuelle : les textes, les images et les sons doivent être libres de droits ou diffusés avec l'autorisation de leurs auteurs.
- Adopter un esprit critique quant aux informations obtenues sur Internet et leur authenticité.

J'utilise à bon escient mes appareils connectés.

- Les élèves ne pourront utiliser leurs appareils connectés (ordinateur portable, tablette tactile, téléphone, montre...) en classe ou dans toute autre activité organisée par l'établissement qu'avec l'autorisation explicite de l'enseignant et uniquement à des fins pédagogiques.

J'adopte une démarche de développement durable.

- Économiser le papier et l'encre en cherchant à réduire le nombre ou la taille des impressions.
- Veiller à économiser l'énergie consommée par les appareils en particulier après leur utilisation.

La charte ne se substitue pas au règlement intérieur de l'établissement.

Le non-respect des principes établis ou rappelés par la charte pourra donner lieu à une limitation ou à une suppression de l'accès aux services, et à des punitions ou **sanctions disciplinaires** prévues au **règlement**.